



## Bureau des délégués de la rentrée



### Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2026;
3. Acceptation des nouveaux membres;
4. Visite 2<sup>e</sup> VP de la FSE;
5. Sujets de l'heure;
6. Informations;
7. Nouvelles de mon milieu;
8. Questions diverses...

### Veillez vous inscrire :

- via le bouton « inscriptions » du site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))
- en cliquant [ICI](#)
- En utilisant le code QR →



N.B. : Nous souhaitons que chaque école soit représentée. Si vous n'avez pas encore élu vos déléguées ou délégués pour 2026-2027, les personnes déléguées en 2025-2026 sont invitées.

## Exécutif de L'APL 2026-2027

Martine Provost	Présidente
Isabelle Lapiere	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente
Kim D'Amour	2 <sup>e</sup> Vice-présidente
Hélène Renaud	3 <sup>e</sup> Vice-présidente
Valérie Côté	4 <sup>e</sup> Vice-présidente
Sophie Hébert	Secrétaire générale
Véronique Bourdon	Conseillère A – Secteur Primaire – Sud et Ouest
Catherine Auger	Conseillère B – Secteur Primaire – Sud et Ouest
Annie St-Pierre	Conseillère C – Secteur Primaire – Sud et Ouest
Émilie Thibeault	Conseillère A – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest
Sylvie Ross	Conseillère B – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest
Cédric Lessard-Lachance	Conseiller C – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest
Jean-Simon Gervais	Conseiller – Secteur Secondaire – La Magdeleine
Philippe Reid	Conseillère – Secteur Secondaire – Louis-Philippe Paré
Stephanie Brunette	Conseillère A – Secteur Secondaire
Jean-Marc Venne	Conseiller B – Secteur Secondaire
Jérôme Savoie	Conseiller C – Secteur Secondaire
Richard Breen	Conseiller – Secteurs éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)



### Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone... ou de courriel ?

Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles en écrivant au [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net). Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.

## POUR VOTRE INFORMATION

### Durant l'année 2025-2026 avez-vous été en maladie et payé à 75 % ? (Clause 5-10.30)

Si vous avez été en invalidité durant l'année scolaire 2025-2026 et que vous avez été rémunéré à 75 % de votre salaire pour une ou pour plusieurs journées (les journées rémunérées à 66 2/3 % ne comptent pas), le Centre de services doit vous verser le 2 juillet 2026 l'ajustement 3 / 2600 du traitement annuel.

Deux cas possibles : (Ne comptez pas les jours à 66 2/3 %)

1. **Si moins ou égal à 95 jours de maladie payés à 75 %**  
Traitement annuel \_\_\_\_\_ x 3 / 2600 x 25% x nombre de jours à 75 % \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_
2. **Si supérieur à 95 jours de maladie payés à 75 %**  
Traitement annuel \_\_\_\_\_ x 2,74 % = \_\_\_\_\_

Veuillez vérifier l'exactitude du versement.

Ce versement se fera le 2 juillet 2026  
**sur un relevé de salaire émis à part**  
accompagné de la note « 3/2600 ajustement »

**Si vous ne recevez pas le bon montant ou si vous ne recevez rien alors que vous avez été en maladie et payé à 75 %, téléphonez à L'APL au 450-659-5491 ou 438-320-5491 à partir du 3 août 2026.**

NB : Le nombre de jours de maladie à 75 % n'inclut pas les 5 premiers jours de l'absence (banque de journées de maladie).

*Sophie Hébert, secrétaire générale*

## ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

**A) Si votre contrat s'est terminé en mai ou se termine en juin**, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

**Que se passe-t-il après le 31 août ?**

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'obtenez pas de contrat à la rentrée :



→ Vous serez facturé pour 50 jours supplémentaires ;



→ Vous pouvez choisir de prolonger cette assurance. Dans ce cas, il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. Le Centre de services scolaire communiquera avec Desjardins et vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

**B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai**, ce sont les mêmes modalités que si vous n'avez pas de contrat à la rentrée qui s'appliqueront à la fin du contrat. Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Valérie Côté au bureau de L'APL.

## Retrait préventif

- Si votre médecin est d'avis que votre travail **comporte des risques** ou **des dangers** pour l'enfant que vous portez (torsion, flexion ou extension du tronc, risque de coups, risques chimiques ...), il **PEUT** demander un retrait préventif.
- Les **causes** pouvant mener à un retrait préventif sont en **constante évolution**. C'est la raison pour laquelle nous recommandons aux futures mamans de communiquer rapidement avec nous.

Pour plus d'information sur le retrait préventif, visitez le site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)) section → [\[Conventions et droits / Droits parentaux\]](#)

## SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



À chaque année, l'AREQ (Le mouvement des personnes retraitées CSQ) organise des sessions de préparation à la retraite.

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2031 et que vous avez de l'intérêt à participer à une éventuelle session, **nous vous demandons de communiquer avec L'APL le plus tôt possible**. Nous prendrons en note le nom des personnes intéressées et communiquerons par la suite avec ces personnes (en respectant l'ordre d'inscription) pour valider, à nouveau, leur intérêt et procéder à l'inscription s'il y a lieu.

## FERMETURE DU BUREAU DE L'APL

➤ **CONGÉ FÉRIÉ:** le mercredi 24 juin 2026

➤ **POUR LES VACANCES:** du vendredi 3 juillet 2026 à 12 h au vendredi 24 juillet inclusivement.

❖ Nous serons de retour le lundi 27 juillet à 9 heures.

## Horaires d'été du bureau de L'APL

Juillet 2026	Août 2026	À compter de Septembre 2026
Du 29 juin au 2 juillet : de 8h à 17h	Du lundi au jeudi : de 8h à 17h	Reprise de l'horaire régulier
Le vendredi 3 juillet : 8h à 12h		Du lundi au jeudi : de 8h à 17h
*** Le lundi 27 juillet : de 9h à 17h	Les vendredis : de 8h à 12h	Les vendredis : de 8h à 16h